



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT)

PLAINE COMMUNE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**Approbation du dossier de création de la ZAC Cordon /
Vieux-Saint-Ouen à Saint-Ouen-sur-Seine**

L'Etablissement Public Territorial (EPT) Plaine Commune, 21 avenue Jules Rimet 93218 SAINT-DENIS CEDEX organise une Participation du Public par Voie Electronique (PPVE), préalable à l'approbation du dossier de création de la ZAC Cordon / Vieux-Saint-Ouen. Cette procédure de participation est organisée en raison de la réalisation de l'évaluation environnementale du projet qui figure dans ce dossier, et qui aura lieu pendant 32 jours consécutifs :

Du lundi 13/04/2026 à 9h au vendredi 15/05/2026 à 17h.

Le dossier permettant la participation du public, notamment composé de l'étude d'impact réalisée, de l'avis de la MRAE sur cette évaluation et du mémoire en réponse à cet avis, sera consultable sur le site internet dédié, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/creation-zac-vieuxstouen-cordon>

Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, les observations et propositions du public pourront être déposées sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site internet dédié, à l'adresse susvisée. Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, des tablettes numériques seront mis à la disposition du public afin de permettre un accès au dossier et au registre dématérialisés, aux accueils du siège de Plaine Commune et au Centre administratif et social Fernand Lefort de l'Hôtel de Ville de Saint-Ouen-sur-Seine aux adresses, jours et heures d'ouvertures suivants :

- Siège de Plaine Commune :

- Adresse : 21 avenue Jules Rimet, 93120 Saint-Denis
- Jours et horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 17h30

- Centre administratif et social Fernand Lefort de l'Hôtel de Ville de Saint-Ouen-sur-Seine :

- Adresse : 6 place de la République, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
- Jours et horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, et le samedi de 8h30 à 12h00.

A compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés, et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressés à l'adresse suivante :

creation-zac-vieuxstouen-cordon@mail.registre-numerique.fr

A l'issue de la PPVE, les observations et propositions déposées par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, seront rendus publics pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique à l'adresse suivante : **<https://www.registre-numerique.fr/creation-zac-vieuxstouen-cordon>** La synthèse des observations de la PPVE sera effectuée au plus tard à la date de publication de la décision.

L'accès à ce site sera également relayé sur le site internet de Plaine Commune : **<https://plainecommune.fr>** ainsi que sur le site internet de la ville de Saint-Ouen-sur-Seine : **<https://www.saint-ouen.fr/>**

L'autorité compétente pour approuver le dossier de création de la ZAC est l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune. Cette décision prendra la forme d'une délibération votée en Conseil de Territoire. Le Conseil de Territoire prendra en considération l'étude d'impact, l'avis des autorités consultées ainsi que le résultat de la consultation du public. Sa décision sera notamment motivée au regard des incidences notables du projet sur l'environnement.